

**Notice de pose et d'entretien des séparateurs d'hydrocarbures en Acier et en Inox**  
[Fonctionnement](#) - [Avant implantation](#) - [Accès Total](#) - [Accès Partiel](#) - [Mise en place/eau](#) - [Entretien](#) - [Schéma Pose](#)

Les performances des séparateurs FRANCEAUX répondent à la norme française NF EN 858.  
Pour la mise en œuvre et l'entretien des séparateurs, se référer à la norme XP P 16 442

### Fonctionnement

Le fonctionnement du séparateur d'hydrocarbures est basé sur la séparation gravitaire de matières non solubles dans l'eau.  
Les eaux chargées de boues et d'hydrocarbures pénètrent dans la partie débourbeur de l'appareil où les boues sont piégées.  
Dans la partie supérieure de l'appareil, les hydrocarbures de densité inférieure à celle de l'eau remontent en surface.  
La masse coalescente accélère le processus en favorisant la coalescence des gouttelettes d'hydrocarbures.  
Un système d'évacuation avec flotteur situé en partie basse permet d'obturer l'appareil automatiquement quand le niveau de rétention d'hydrocarbures est atteint. Ce système d'obturation (obligatoire) évite les rejets accidentels.

### Avant implantation

- vérifier le bon état du matériel
- vérifier la compatibilité des fils d'eau en entrée et sortie avec les canalisations existantes ou prévues
- vérifier si vous avez un appareil de manutention pour le déchargement et l'installation

### Séparateurs avec accès Total

- Votre appareil n'a pas de rehausse; il peut être implanté :
  - à l'intérieur d'un bâtiment : en élévation, en suspension, enterré
  - à l'extérieur d'un bâtiment : enterré.
- Pose :
  - Pose en élévation : positionner l'appareil sur un sol plat, dans le sens de l'écoulement des eaux
  - Pose en suspension: positionner l'appareil dans le sens de l'écoulement des eaux en vérifiant l'horizontalité. la fixation de l'appareil sous la dalle est à effectuer avec le dispositif qui a été, le cas échéant, prévu spécifiquement (cadre de la suspension, berceau, ..)
  - **Pose enterrée** : après exécution de la fouille et compactage du radier avec du sablon, positionner l'appareil dans le sens de l'écoulement des eaux en vérifiant l'horizontalité
  - Le fond de la fouille devra être recouvert de 10 cm de sable et en aucun cas de pierre ou de gravier.
  - Pour les appareils équipés de fers à béton (charge  $\geq 125$  kN) il y a lieu de couler une dalle béton prenant appui sur le terrain non remué de manière à ce que le séparateur ne subisse pas directement les charges.
  - En cas de passage de véhicules, de surcharges, ou de hauteur de remblai supérieure à 50 cm, il y a lieu de couler une dalle béton prenant appui sur le terrain non remué de manière à ce que le séparateur ne subisse pas directement les charges
  - Le ou les tampons de visite arriveront au niveau du sol et resteront toujours accessibles pour permettre l'entretien
  - Il est impératif de raccorder la ventilation de l'appareil, qui devra être coiffée d'un dispositif empêchant le passage de petits animaux
- Pose des appareils avec rehausse

- Votre installation comporte une rehausse et éventuellement une ou plusieurs intercalaires
- Elle peut être implantée à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment et doit être enterrée.
- Dans tous les cas d'accès total elle peut avoir à supporter des charges dues à la circulation de véhicules à condition qu'elle soit équipée de couvercle(s) appropriés à l'utilisation classe B (125 kN), classe C (250 kN) ou autres, conformément à la norme NF EN 124. Exécuter alors une dalle de répartition des charges de telle sorte que celles-ci ne soient pas transmises à l'appareil.
- La dalle de répartition des charges doit être réalisée selon les règles de l'art.
- Les installations rehaussées sont, normalement, livrées assemblées (la rehausse se distingue des intercalaires car elle est munie d'une armature constituée par des fers à béton. Manutentionner impérativement la rehausse, et éventuellement les intercalaires, à l'aide d'une élingue à quatre brins. Si, pour des raisons de transport sur le chantier; ou dans les cas de commande séparée, on est amené à reconstituer l'assemblage, procéder comme suit :
  - s'il y a lieu, déposer le(s) couvercle(s) situé(s) sur le boîtier, puis le(s) placer sur la rehausse
  - les intercalaires sont à placer sur le boîtier dans un ordre indifférent
  - veiller à ce que les 4 pattes d'angles soient positionnées sur la dernière intercalaire mise en place, ou sur le boîtier si l'installation ne comporte pas d'intercalaire
  - positionner ensuite la rehausse (les 4 vis de réglage situées aux angles prendront appui sur les 4 pattes d'angles).
  - veiller à la propreté des feuillures

### **Séparateurs avec accès Partiel ou amorce de cheminée**

- Cas le plus fréquent, car il permet de réaliser des rehausses en béton (économiques) adaptées aux contraintes locales (niveau du T2)
- Votre installation comporte 1 ou 2 amorces permettant l'adaptation de rehausse(s) non fournie(s)
- Elle peut être implantée hors ou sous circulation, à l'extérieur d'un bâtiment
- Dans le cas de rehausse(s), prévoir une dalle de répartition des charges capable de supporter les charges indiquées sur les tampons en fonte. Se reporter aussi à la norme NF EN 124.
- Voir aussi les conseils pour les séparateurs à accès total, notamment pour la pose

### **Mise en place et mise en eau**

- Mise en place :
  - Après exécution de la fouille et compactage du radier avec du sablon, positionner l'appareil dans le sens de l'écoulement des eaux en vérifiant l'horizontalité
  - Le fond de la fouille devra être recouvert de 10 cm de sable et en aucun cas de pierre ou de gravier.
  - Il y a lieu de couler une dalle de béton prenant appui sur le terrain non remué de manière à ce que le séparateur ne subisse pas directement les charges.
  - Au cas où le séparateur est enterré dans un sol instable ou **nappe phréatique**, il prévoit une dalle de répartition pour l'empêcher de remonter, ou d'arrimer le Séparateur avec des ceintures d'ancrage (surtout si le niveau de la nappe dépasse 1/3 ou 1/2 de la hauteur du séparateur). Il convient également de choisir un séparateur dont la coque est prévue pour supporter ces contraintes.
  - Séparateurs à accès total : régler le niveau des couvercles par rapport au sol fini, à l'aide de vis de réglage situées à l'intérieur de la rehausse (si rehausse).
  - Séparateurs à accès partiel : le(s) tampon(s) de visite arrive(ront) au niveau du sol et reste(nt) toujours accessible(s) pour permettre l'entretien
  - Appliquer un joint d'étanchéité, type Rubson, entre les différents éléments (boîtier / intercalaire - int. / int. - int. /rehausse). Cette étanchéité est à réaliser sur le site, du fait de l'utilisation de rehausse réglable
  - Raccorder la ventilation
- **Mise en eau** :
  - Remplir l'appareil d'eau claire jusqu'à écoulement en sortie.

- S'assurer que l'obturateur automatique flotte librement (relever le flotteur pendant la mise en eau)

### **Entretien des séparateurs**

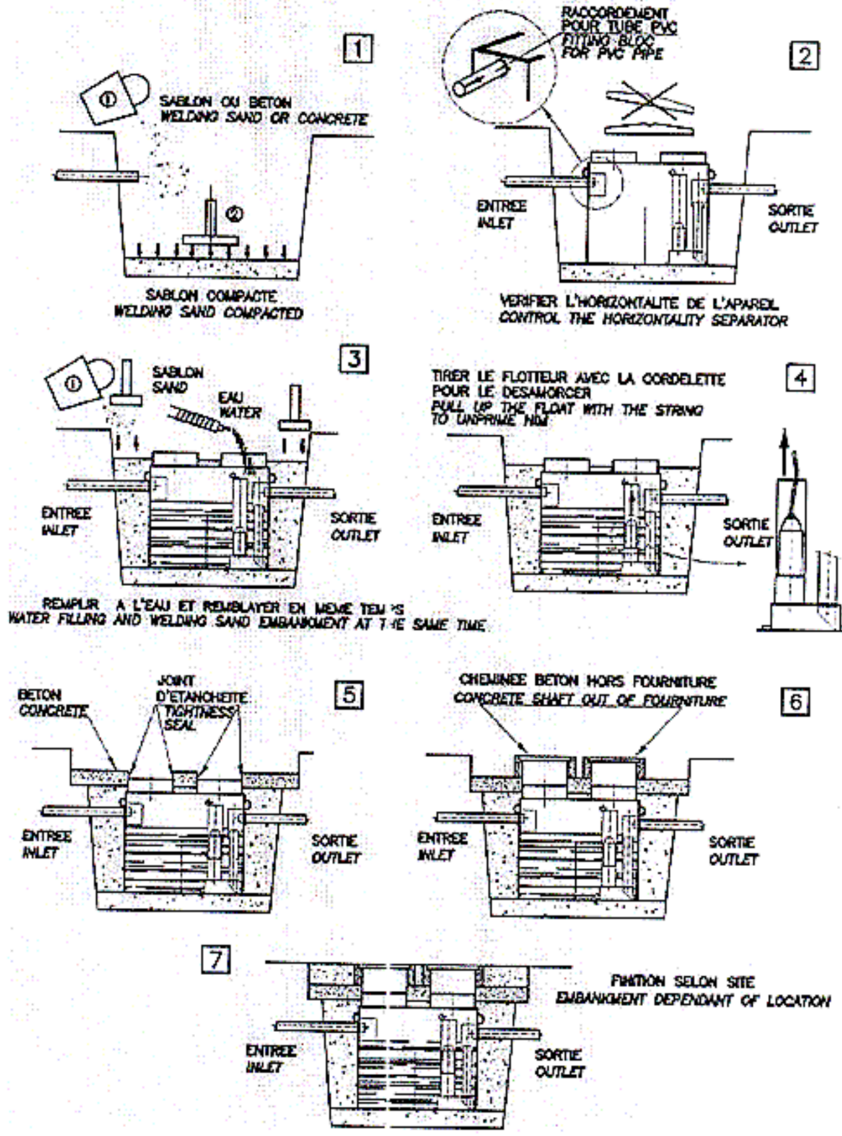
- La vidange est à effectuer dès que le séparateur a atteint sa capacité de rétention
  - pour les débourbeurs, dès que la valeur de matières décantées atteint les 2/3 du volume réservé à la décantation
  - pour les séparateurs, dès que la couche d'hydrocarbures atteint 200 mm
- Après chaque vidange, procéder à la remise en eaux de l'installation en veillant à ce qu l'obturateur automatique flotte librement (relever le flotteur)
- Veiller périodiquement à ce que la ventilation ne soit pas bouchée
- Vérifier périodiquement les revêtements extérieur et intérieur

### **Surveillance**

- Vous pouvez installer en aval du séparateur un détecteur signalant tout dépassement de la norme de rejet prévue.
- Surtout il est recommandé d'iu



NOTICE DE POSE POUR UN SEPARATEUR A HYDROCARBURES  
AVEC AMORCE DE CHEMINEE  
INSTRUCTION FOR INSTALLATION OF OIL SEPARATOR  
WITH MANHOLE



ces conseils sont donnés à titre indicatif et doivent être validés par un bureau technique spécialisé

Tel 0970 449 847 (prix appel local)  
Port 0629 386 840  
Fax 0170 247 193  
Mail frederic.serrano@gedo.fr

Matériels de nettoyage, traitement des eaux  
36 rue Alexandre Cabanel F-34000 Montpellier  
www.separateurs.gedo.fr  
Blog : <http://gedo.over-blog.com>  
RC Narbonne B 752199562-TVA FR10 752199562